

CHECK-LIST DÉMÉNAGEMENT SUCCINCTE

- Contrôler soigneusement le nouveau contrat de location et le règlement de l'immeuble
- Résilier en bonne et due forme l'ancien contrat de location
- Communiquer la nouvelle adresse à toutes les personnes, institutions et services concernés
- Contacter des entreprises de déménagement (demander plusieurs offres)
- Louer un camion (si vous déménagez par vos propres moyens)
- Prévenir le concierge et les voisins
- Faire les petites réparations qui s'imposent dans l'ancien logement
- Déterminer les éventuelles réparations majeures à effectuer et prévoir leur réalisation
- Trouver des personnes qui aideront lors du déménagement
- Annoncer les éventuels dégâts dans l'ancien logement
- Prendre un jour de congé / prévenir l'employeur
- S'informer des éventuelles formalités s'il s'agit d'un déménagement à l'étranger (permis de séjour, formalités douanières, etc.)
- Trouver des cartons, des caisses et des journaux pour emballer les affaires
- Demander des panneaux d'interdiction de stationner pour le jour du déménagement
- Organiser le nettoyage de l'appartement
- Demander à la Poste de faire suivre le courrier
- Faire modifier le passeport, le permis de circulation et le permis de conduire
- Demander les clés d'accès à l'immeuble et la clé de l'ascenseur pour l'ancien et le nouveau logement
- Prévenir votre opérateur téléphonique
- Préparer le remboursement de la caution
- Faire les cartons
- Organiser le relevé des compteurs. Vous pouvez le faire vous-même en consultant le site my.groupe-e.ch
- Enlever les noms dans l'entrée et sur la boîte aux lettres
- Organiser la garde des enfants et des animaux
- Réserver les endroits pour charger et décharger
- Préparer le matériel nécessaire (papier WC, matériel de nettoyage, etc.)
- Dégivrer congélateur et réfrigérateur

Après le déménagement

- Faire un constat des éventuels dégâts survenus lors du déménagement
- Rendre les clés de l'ancien appartement
- Mettre son nom dans l'entrée et sur la boîte aux lettres
- Annoncer par écrit (lettre recommandée) et dans les trois jours les éventuels dégâts à l'entreprise de déménagement
- Envoyer dans les dix jours un courrier recommandé à la gérance ou au propriétaire pour signaler les éventuels dégâts constatés
- S'annoncer au contrôle des habitants